

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2024

DATE DE LA CONVOCATION :	29/02/2024	Nombre de conseillers :
DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION :	29/02/2024	
Date affichage du procès-verbal de la séance :		
		En exercice : 13
		Présents : 12
		Votants : 13

L’an deux mil vingt-quatre, le six mars à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Luc KOKELKA, Maire.

Étaient présents : Martine BOURGEOIS - Mickaël SÉJOURNÉ – Patrice PRIGENT - Alain GARRIGOU - Christian GUILLOT – Marie-France DUVAL – Florence JOURNET – Samuel LEFORT – Guillaume CHARDON – Jérôme LEBLOND – Dorothée SELLIER
Formant la majorité des membres en exercice.

Absente représentée : Kelly RIOU donne pouvoir à Patrice PRIGENT

Secrétaire : Martine BOURGEOIS

1. Délibération 2024-07 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 février 2024

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 08 février 2024 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n’ayant été formulée, il soumet alors le procès-verbal à l’approbation de l’assemblée qui l’adopte à l’**unanimité**.

2. Compte-rendu de la Communauté de Communes des Portes de l’Ile de France (CCPIF)

Le dernier bureau communautaire a validé le Débat d’Orientation Budgétaire. N’ont été conservées que les actions pour l’année 2024. Le terrain de foot synthétique pose problème, car la CCPIF n’a pas la compétence « Sport » pour les structures déjà en place. La réponse à l’enquête publique au sujet du SDRIF-E, la CCPIF a exprimé son refus de la Ligne Paris-Normandie. Elle a aussi demandé un cadencement plus régulier et plus fourni des trains pour aller à Mantes et en revenir, en vue de l’arrivée du RER Eole. Vote de subventions à l’ADMR pour 9 418 heures à la CCPIF, dont 848 à Neauphlette, et à AMICIAL pour 17 268 heures dont 172 à Neauphlette. Demande de subvention à l’Etat dans le cadre du « fonds vert » pour l’isolation du siège de la CCPIF. Autorisation de signer donnée au Président dans le cadre de la vente de l’ancienne déchetterie à une entreprise de collecte de métaux. Projet avec le SEY= couverture du parking par 1 320 m² de panneaux photovoltaïques.

3. Compte-rendu des syndicats intercommunaux

SIVU : 3 mars : réunion pour finaliser le rapport 2022 du délégataire (RAD). Plusieurs questions sont à éclaircir. La radio relève (nouveau compteur) n’a pas été posée chez TOUS les abonnés (1300) : le SIVU doit obtenir la liste des 10% concernés, afin de leur faire un courrier.

SIVOS : Le conseil de l’école élémentaire a eu lieu : encore diverses demandes de travaux ! Périscolaire : coût de prise en charge par le SIVOS : 29 000 €, pour la cantine : 75 000€ (en 2022 = 68 000€). Il est proposé une augmentation de tous les tarifs de 5%. Le coût d’un repas est de 6,60 € (matières premières / personnel / fluides...). Les parents paient 4,80 € reste à charge pour le SIVOS :

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2024

1,80 €. Une ouverture de classe supplémentaire à la rentrée de 2024 nécessite la location d'un local LOXAM = 18 723 €HT pour 1 année comprenant la location ainsi que l'installation complète.

Mickaël Séjourné fait remarquer qu'il a toujours été dit que « tout avait été prévu dans les infrastructures par rapport à l'augmentation de la population à Bréval ». Or aujourd'hui, Neauphlette va payer pour une dépense dont elle n'est pas responsable.

L'audit énergétique en maternelle a donné le diagnostic suivant, sans surprise : il faut isoler (murs, planchers hauts et bas et changement des menuiseries). Ajout d'une ventilation. Devis de 477 000€ pour les travaux subventionnés ainsi : fonds vert = 143 000 + DSIL = 143 000 + DETR = 95 000. Reste à charge SIVOS : 20% = 95 000 €. Les repas cantine de l'ALSH des mercredis (élémentaires + adultes) ont été facturés par erreur au SIVOS : à régulariser !

SIARR : Mickaël SÉJOURNÉ a effectué avec le Président du SIARR, Monsieur Lionnel LEMARIÉ un tour des fossés à reprendre : le curage aura lieu après les moissons. Les participations communales ne subiront pas de hausse au budget 2024.

SIVSCP : RAS. Vote du budget le 12/03/2024

SICOREN : Projet à l'étude avec l'aide d'Ingéniéry. Une première phase de travaux devrait être réalisée à court terme. Cela concerne l'isolation de la toiture et le remplacement du chauffage. Les demandes de subvention doivent être lancées très rapidement pour que le projet démarre cette année avec l'objectif de réduire la dépense énergétique trop importante.

SEY : 12 mars : vote du budget. La gestion du syndicat est très rigoureuse.

4. Compte rendu des commissions

Espaces verts : Absence pour arrêt-maladie de Thierry Marie jusqu'au 4 juin

Formation Département le 26 mars pour Éric et Martine : « les plantes qui supportent le manque d'eau ». Vu l'absence prolongée d'un agent, il est nécessaire de donner un coup de main pour certains travaux. Remarques : malgré l'absence de son collègue, Éric assure la totalité des tâches urgentes ou indispensables. Certains travaux d'entretien seront reprogrammés au retour de Thierry, compte tenu du démarrage de la saison printanière. Atribus : l'implantation de celui rue de Beaulieu est annulé car à priori plus nécessaire. Une analyse est en cours pour une installation au carrefour route du Coignet / Mare Nogris. Celui de la Haie Montaise est reporté.

Développements et projets :

Entretien bâtiments, voiries et chemins ruraux : 2 réserves ont été relevées sur le chantier de la rue des Prés de Launay : les jointures des enrobés et le candélabre manquant. Rue de la Mare au Coq : on projette d'en refaire l'accotement en grave d'un côté et de profiler le fossé de l'autre, en reprenant les bordures.

Question : qui entretiendra les bordures enherbées ? La commune entretient le fossé, quant aux bordures après la 1^{ère} tonte effectuée par la commune, les riverains seront chargés de leur entretien : un courrier leur sera distribué dans ce sens. Le stationnement sur les trottoirs se fait encore, alors que les places de stationnement ont été refusées ! Envisager la verbalisation, après une 1^{ère} phase de pédagogie...

Une étude sera lancée par Ingéniéry pour la réfection de la route de Mondreville avec la prise en compte des écoulements d'eaux pluviales.



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2024

Urbanisme : Réunion le 12 mars pour étudier les modifications à envisager sur le règlement du PLU. Reprendre les points vus avec Madame DESESSARD (instructrice en urbanisme à la CCPIF). Le projet de renumérotation est prêt : reste à le finaliser.

Communication : bulletin Avril : vérifier la date pour les articles à rendre. Envoyer la trame à la commission.

Accueil de loisirs / vacances scolaires : les inscriptions à la session de printemps sont lancées jusqu'au 29 mars.

Accueil de loisirs / Mercredis : Un petit sondage interne est effectué pour ou contre la prise en charge de 2 semaines d'ouverture de l'ALSH après le 15 août : 8 pour / 4 contre / 1 abstention. Bréval a déjà donné son accord. Le centre se tiendra à Neauphlette, si le nombre d'inscrits atteint au moins 16 enfants. S'assurer que les inscriptions correspondent bien à un besoin et non pas juste à une réservation de place. Voir avec La Ligue si on peut trouver un système pour prévoir un paiement anticipé ! En effet, il y a fréquemment une différence entre le nombre d'inscrits et les enfants réellement présents, cela peut empêcher certaines inscriptions. Une étude est en cours pour augmenter la capacité d'accueil des élémentaires à Bréval.

Parallèlement, on envisage la création d'un syndicat regroupant les 6 communes intéressées par la création d'un Centre de Loisirs sur le plateau. À suivre ! L'investissement pour un bâtiment pour 80/90 enfants représenterait 174 € /hab. Neauphlette : 150 000 € pour la construction. La part de Neauphlette pour le fonctionnement avoisinerait les 33 000 €.

Culture loisirs animation : de la part de Kelly RIOU : 2 producteurs/exposants habituels du marché du terroir ont fait savoir qu'ils seraient sûrement absents le 29 juin car c'est une période de moisson ou vacances : le Moulin de Launay et Sophie DEHAUDT.

La ferme de la Noé a confirmé sa participation et indique qu'ils viendront avec leurs produits de maraichage et viande d'agneau. Pour cette dernière, ils proposeront aux visiteurs de déguster quelques morceaux de saucisses et merguez à la plancha. En outre, ils essayeront d'amener différents pains au levain fabriqués par des boulangers paysans avec lesquels ils travaillent. Tous les produits proposés sont bio. Le Conseil est favorable à l'organisation de cette dégustation plancha.

Action sociale : Quelques visites à domicile de l'assistante sociale.

2 rendez-vous prévus : le vendredi 08 mars pour la déco de la salle des fêtes en vue du Repas des Aînés + le Samedi 10 h, pour la mise en place. Réunion prévue le 27 mars pour organiser la sortie intergénérationnelle.

5. Compte rendu des associations

AGMRB : Prochains rendez-vous : Conseil d'Administration et Assemblée Générale le 25 mars. Réunion de bureau le 18 mars.

6. Point état civil

RAS

7. Questions et informations diverses



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2024

- a. Proposition délibération prime pouvoir d'achat agents territoriaux. Monsieur le Maire explique : Le gouvernement a mis en place une prime « pouvoir d'achat » pour les agents territoriaux, à verser selon certains critères, en une seule fois. La date limite est fixée au mois de juin 2024. Ce versement n'est pas obligatoire, il est laissé à l'appréciation des membres du Conseil Municipal, et est attribuée en fonction des tranches de rémunération brute perçue. Nos 4 agents sont concernés. Le montant est proportionnel au temps de travail. Le Conseil Municipal doit présenter son projet au Comité Social Territorial pour avis avant de le valider par une délibération. Après débat les montants des primes seront définis au maximum comme proposé par le décret.
- b. Une Assemblée Générale est prévue prochainement pour l'Union Nationale des Combattants, et son nouveau Président.
- c. Police de publicité : Notre Dame de la Mer prend cette nouvelle compétence à sa charge. Si Neauphlette ne prend pas cette compétence, celle-ci sera prise par la CCPIF.
- d. Les agriculteurs ont l'obligation de replanter des haies : au lieu de 14 normes, on est passé à 19 ! Il y a 55 000 km de haies à planter sur le territoire national.
- e. L'absence de Thierry entraîne des modifications dans la tenue des permanences de la déchetterie verte de Neauphlette. Tout seul, Éric ne peut assumer les 2 demi-journées. Il faudrait trouver un remplaçant extérieur : Bréval ? CCPIF ? Contrat de vacation ? Le dépôt ré-ouvrira fin mars.

➤ **Décisions municipales :**

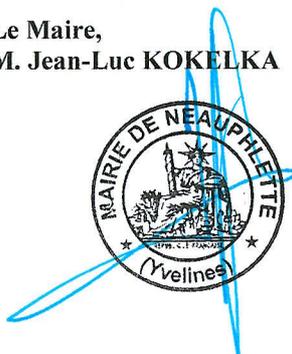
- Droit de préemption non exercé suite à la vente d'une habitation.
- Acceptation d'un chèque de 1 380,00 € de la société AREAS DOMMAGES, concernant des infiltrations de toiture hall d'entrée de la mairie. Les travaux ont été effectués.

Prochain conseil : le 29 mars 2024 à 19h (vote du budget)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

Neauphlette, le 12 mars 2024

Le Maire,
M. Jean-Luc KOKELKA



Le secrétaire de séance,
Mme Martine BOURGEOIS